



Groupe **Socialiste** du Sénat



Paris, le 15 juin 2011

Soins psychiatriques : le gouvernement légifère sans le consentement de la quasi unanimité des acteurs de la psychiatrie

A l'occasion d'une conférence de presse, ce jour, au Palais du Luxembourg, les sénatrices et sénateurs socialistes, communistes et écologistes ont affirmé, aux côtés d'associations de professionnels et d'usagers de la psychiatrie et de représentants de la magistrature, leur opposition au projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Christiane Demontès, Jacky Le Menn, Jean-Pierre Michel (Groupe Socialiste), Guy Fischer, Nicole Borvo Cohen-Seat (Communiste Républicain Citoyen et sénateurs du Parti de Gauche), Jean Desessard, et Alima Boumediene-Thiery (Europe Ecologie – Les Verts), ont dénoncé un projet de loi plus sécuritaire que sanitaire, inapplicable et élaboré sans une véritable concertation des psychiatres, patients et des familles.

Alors que le Conseil Constitutionnel vient de censurer deux articles du Code de la Santé Publique concernant la procédure d'hospitalisation d'office, les sénateurs et les principaux acteurs de la psychiatrie regrettent que le Gouvernement persiste dans sa volonté d'imposer le soin des malades sans leur consentement.

Les sénateurs de l'opposition combattront avec détermination ce texte qui est à la fois une contrainte pour les personnels, une violence pour les patients, et inconstitutionnel avant même son application.